

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER
du 27 octobre 2005**

Présents

Exécutif	M.	Marc MICHELA	maire
	Mme	Marie-Rose CHARVOZ	adjointe
	M.	Michel PERILLAT	adjoint
Bureau du Conseil	M.	Florio TOGNI	président
	M.	François MEGEVAND	secrétaire
Conseil Municipal	Mmes	Marlène FAVRE, Myrna LACHENAL, Laurette MENETREY-FONJALLAZ, Corinne MENETREY-MONNIER, Martine SCHLATTER	
	MM.	Alain CORTHAY, André FAVRE, Olivier MENETREY, Etienne MURISIER, Bernard PIGUET, Léon PILLER, Pierre PRICAT	
Personnel communal	MM.	Robert RAVASIO	comptable
		Michel VAZQUEZ	secrétaire
<u>Absent(e)s excusé(e)s</u>	Mme	Lesley CHERUBINI	vice-présidente

.....

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 septembre 2005
2. Communications du Maire
3. Première lecture du budget 2006
4. Demande de naturalisation genevoise
5. Divers.

Le Président ouvre la séance à 20h15.

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 15 septembre 2005

Le procès-verbal est approuvé sans remarques, avec remerciements à son auteur, Madame Dominique Schupbach.

2) Communications du Maire

a) Présentation du Plan directeur communal

La présentation au Conseil municipal qui était prévue le 27 octobre a dû être reportée au 17 novembre 2005, comme cela était mentionné dans la convocation à la présente séance. Le Maire énumère les autres dates importantes, soit :

17 nov 2005 19h00	présentation du plan directeur communal au Conseil municipal
23 nov 2005 20h00	présentation publique plan directeur et annonce des prochaines échéances
2 déc 2005	rendu du concours d'architecture (aménagement lieu intergénérationnel)
7-9 déc 2005	examen technique par les experts du concours
16 déc 2005	rendu de la maquette du concours
11-13 jan 2006	Jury du concours phase 1: 1er-2ème tour / Présentation du rapport des experts
11 jan 10h00	- M. Spierer / Scane
11 jan 11h00	- M. Mathez / Police des constructions
1-3 févr 2006	Jury du concours phase 2 : 3ème tour / Présentation du rapport des experts
1er févr 8h30	- Expert économique
1er févr 10h00	- M. Spierer / Scane
1er févr 11h00	- M. Mathez / Police des constructions (si nécessaire)
9-20 févr 2006	présentation publique du concours le 9 février / exposition du 9 au 20
16 févr 2006	présentation au Conseil municipal du projet lauréat détaillé
28 févr 2006	présentation publique du projet lauréat détaillé 1. le soir aux habitants 2. dans la journée aux médias (interview)
Suite	à préciser en fonction de l'accueil du projet par la population

b) Projet de Loi relatif à la modification des limites de zones au centre du village

Le DAEL nous a informé par un récent courrier qu'en l'absence d'un programme concret tendant à la réalisation d'un programme ayant vocation d'utilité publique, il était nécessaire de supprimer l'article 2 du projet de loi initial déclarant d'utilité publique l'acquisition de la parcelle 1398 ; en effet, cette déclaration devait être liée à un projet et non à un terrain.

Si un projet voit le jour dans le futur pour cette parcelle, un nouveau projet de loi devra être soumis.

c) **Déchets verts**

Après la cessation du projet du GICAL, le Conseil d'Etat a remanié la gestion des déchets verts, en particulier sur la rive gauche.

Marie-Rose Charvoz donne les grandes lignes du nouveau concept de compostage composé d'endins en bordure de champs. Sa mise en œuvre va démarrer en 2006 pour être totalement opérationnel en 2007. Ce procédé ne dégage que très peu d'odeurs contrairement à la Compostière de la Rive gauche. Par ailleurs, le coût à la tonne de déchets verts est inférieur puisqu'il sera de Fr. 165.- (au lieu de Fr. 185.- pour la Compostière). Après plusieurs broyages et épendages, le compost obtenu sera ensuite réutilisé comme engrais, selon des règles précises à respecter.

Marie-Rose Charvoz répond aux abondantes questions soulevées par le sujet.

d) **Abattoir**

Deux membres de la Caisse d'assurance mutuelle contre les pertes de bétail à Meinier ont rencontré le Maire pour demander un soutien financier sous la forme du cautionnement par la Commune d'un prêt de Fr. 100'000.- à obtenir auprès de la Banque Raiffeisen (préavis favorable de cette dernière). La Commune ne prend aucun risque dans cette affaire ; en effet, si la Caisse mutuelle devait être dissoute, l'actif dans son entier (terrain, bâtiment, équipements) serait remis à la Commune de Meinier, conformément aux statuts qui ont été signés le 7 décembre 2004. Une délibération sera votée prochainement.

e) **Fibre optique**

Vu les nombreux raccordements au gaz qui ont été demandés à Meinier, très largement supérieurs aux prévisions les plus optimistes des SIG, un dépassement est à prévoir sur le coût des tubes de fibre optique qui ont été posés en même temps (une délibération vous sera soumise prochainement) ; cette action a été menée pour profiter des fouilles en cours et donc éviter d'avoir à en rouvrir de nouvelles dans un avenir relativement proche si la commune décidait de se lancer dans l'installation de la fibre optique - comme plusieurs communes genevoises l'ont décidé dernièrement.

f) **Modération de circulation**

Les séances avec les pétitionnaires de Corsinge et du chemin de la Rétuelle – dont certains conseillers et conseillères municipaux – a été instructive et constructive. Une liste d'actions à mener a été établie ; Michel Périllat se chargera du suivi des améliorations à apporter, par ordre de priorité. Par ailleurs, la signalisation au sol va être mise en place rapidement, avant même l'aval définitif de l'Office des transports et de la circulation s'il n'arrive pas très rapidement, car il est inadmissible de devoir attendre pour cela alors que le reste des équipements est en place depuis un bout de temps maintenant.

Alain Corthay pense que nous aurions dû communiquer plus clairement le principe même de la mise en place d'obstacles, qui consiste à réduire la visibilité sur toute la longueur de la route pour provoquer un ralentissement ; de nombreuses personnes ne voient dans ce système qu'une mesure contraignante et dangereuse au lieu d'intégrer le but à atteindre.

Le Maire souligne qu'il faut attendre que le marquage définitif et les verbalisations qui en découleront produisent leurs effets, avant d'envisager d'autres mesures. La population attend d'ailleurs que nous soyons plus fermes pour faire respecter ces nouvelles dispositions, une fois que le dispositif sera complètement terminé.

g) **Campagne Berthet**

La zone boisée de Berthet a été officiellement déclarée comme forêt et non plus comme lisière-forêt selon le département cantonal. Marie-Rose Charvoz explicite ce point, notamment le fait que les constructions étaient auparavant impossibles à moins de 30 mètres de la forêt, alors que 10 mètres suffisent désormais.

h) **Personnel**

Le Maire a le regret de faire part du décès du papa de Dominique Schupbach. Il informe le Conseil municipal de la date de l'ensevelissement.

3) **Première lecture du budget 2006**

a) **Proposition de budget 2006 - Fonctionnement**

Robert Ravasio, comptable, distribue les documents à tous les membres du Conseil. Le Maire rappelle que le budget est proposé sur la base des dépenses prévues - récurrentes à 70/80% chaque année - et les besoins exprimés par les commissions. La commission des finances a pris connaissance de ce document et fera son rapport en temps voulu.

Le Maire commente les comptes les plus importants ou ayant subi un changement significatif par rapport à l'année précédente.

Concernant l'abonnement général CFF, de nombreux membres du Conseil expriment le souhait de prolonger l'essai d'une année supplémentaire malgré la perte provoquée par celui-ci, et de trouver des économies ailleurs.

André Favre demande que le mazout utilisé et payé par l'USM pour chauffer ses locaux soit pris en charge par la Commune, par souci d'équité. En effet, les autres sociétés meynites utilisent des locaux communaux dont le chauffage est payé par la commune. Pour éviter le risque d'un gaspillage potentiel, le Conseil décide que le montant estimé du coût actuel du chauffage de leur locaux (Fr. 6'000.-) sera rajouté à la subvention de l'USM, qui se chargera avec ça de maîtriser leurs dépenses d'énergie.

Juste pour information, le Maire précise que la rénovation et l'agrandissement de l'abattoir devraient coûter un peu plus cher que prévu, soit environ Fr. 670'000.- au lieu de Fr. 650'000.-, dont un peu plus de Fr. 200'000.- sont à charge de la commune pour le congélateur qui lui appartiendra.

b) **Proposition de budget 2006 - Investissements**

Quelques brefs commentaires sont prodigués par le Maire.

Il souligne que si l'on décortique les amortissements qui vont se terminer dans les 5 prochaines années, nous constatons que nous allons économiser un montant de Fr. 550'000.- par an. En tenant compte des amortissements supplémentaires prévus de l'ordre de Fr. 150'000.-, il nous resterait environ Fr. 400'000.-, ce qui, réparti sur 30 ans, nous permet de tabler sur approximativement 12 millions de francs environ à investir dans le centre du village et le centre sportif. Pierre Pricat émet une petite réserve, car il craint qu'en cas de coup dur imprévisible nous nous retrouvions sans marge de manoeuvre.

Pour toutes questions ou demandes de renseignements complémentaires, le Maire, le comptable, ainsi que la commission des Finances sont à disposition.

4) Demande de naturalisation genevoise

Le Président proclame le huis clos.

Le Conseil délibère et donne un **préavis favorable à cette demande par 13 voix pour, soit à l'unanimité**. Cette décision sera communiquée à la personne concernée et au département ad hoc.

5) Divers

a) Ecole

Martine Schlatter rapporte que plusieurs personnes se sont plaintes des odeurs désagréables qui émanent des locaux depuis que les modifications des cloisons ont été effectuées. Il faudrait procéder à des travaux de canalisation aux toilettes pour régler ce problème.

Michel Périllat confirme que des recherches sont en cours pour en trouver la cause.

b) Modération de circulation

Etienne Murisier propose d'informer la population sur les nouvelles règles de circulation en vigueur dans la commune, car de nombreuses personnes ne les connaissent pas. Le Maire répond que c'est prévu, l'Office des Transports et de la Circulation a été contacté et doit nous fournir un dépliant qui englobe les situations spécifiques à la nouvelle configuration de notre commune.

D'autre part, le problème des priorités des chemins débouchant sur la route de Gy (ch. des Mousets par exemple) va être redéfini plus clairement.

c) Essert

André Favre demande si l'électricité va être mise en souterrain. Le Maire répond que c'est principalement une question de coût et que ce n'est pas un point prioritaire pour l'instant.

d) Bordiers autorisés

En réponse à la question de Corinne Ménétrety-Monnier, le chemin des Champs-Nouveaux serait limité aux bordiers, comme le chemin de Trémoulin.

Alain Corthay est surpris que le chemin de Trémoulin ait été réservé aux riverains contrairement à ce qui avait été discuté en commission. Le Maire précise qu'il n'est malheureusement pas possible de limiter le chemin des Champs-Nouveaux à 30 km/h, et qu'il fallait prendre des mesures pour limiter la vitesse d'une manière ou d'une autre.

e) Stop

Martine Schlatter a constaté que certains "Stop" sont effacés et nécessiteraient d'être repeints. Ceci doit être signalé au canton qui doit faire le nécessaire pour les routes cantonales, selon Michel Périllat.

f) Abribus

Marlène Favre a été surprise dernièrement par le reflet de ses phares en arrivant face à l'un des nouveaux abribus vitrés de la commune : croyant qu'un véhicule arrivait en face, elle a donné un coup de volant pour s'en écarter.

g) Tournée des routes

Olivier Ménétrey rappelle le rendez-vous fixé pour cette tournée et le repas qui suivra, soit le mercredi 2.11.05.

h) Parking route de Covéry

Alain Corthay rappelle la délibération qui doit être soumise au Conseil sur ce sujet. Le projet d'acte nous est parvenu ; la délibération suivra dès que possible annonce le Maire.

i) Stationnement des remorques

Alain Corthay suggère de trouver une solution à ce problème récurrent. Le Maire informe qu'une signalisation "Parking autorisé aux véhicules légers" va être mise en place à Carre d'Amont. Si cette mesure s'avère efficace, il faudra demander son application pour les autres zones de stationnement du village.

j) Commission Aménagement

La traditionnelle sortie de la commission Aménagement est fixée au 7 décembre 2005 selon Alain Corthay.

k) Egout

Léon Piller demande s'il est possible d'effectuer le raccordement de l'immeuble de la Poste aux égouts, car les petits sacs d'eau pluviale sont complètement bouchés. Michel Périllat répond qu'il faudra s'accorder avec la régie de l'immeuble.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h50.

Prochaine séance du Conseil Municipal :

jeudi 17 novembre 2005 à 20h15
(précédée de la présentation du PDC à 19h.)

Le Secrétaire
du Bureau du Conseil Municipal

Le Président
du Conseil Municipal

François Mégevand

Florio Togni